

## “49.3” – DGF – Inclusion – Identité numérique

*Acteurs publics*

La Première ministre, Élisabeth Borne, a de nouveau **engagé la responsabilité du gouvernement sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale** (PLFSS) pour 2024. Ce recours au “49.3” portait cette fois-ci sur l’examen du texte en seconde lecture à l’Assemblée nationale. Ce projet de loi sera considéré comme adopté, sans vote, par les députés si la motion de censure une nouvelle fois déposée par LFI n’est pas approuvée par l’Assemblée nationale. C’est la 18<sup>e</sup> fois que le “49.3” est utilisé par le gouvernement depuis la nomination d’Élisabeth Borne à Matignon – La Première ministre a également annoncé ce jeudi, devant les maires réunis en congrès à Paris, **une rallonge budgétaire de 100 millions d’euros pour les communes**. “*J’ai décidé d’augmenter de 100 millions d’euros la dotation globale de fonctionnement des communes*”, a-t-elle ainsi déclaré en clôture du 105<sup>e</sup> congrès de l’Association des maires de France. Cette rallonge de la DGF s’ajoutera à la hausse de 220 millions d’euros déjà inscrite dans le budget en cours d’examen au Parlement, de sorte que “*la DGF des communes augmentera au même rythme que l’inflation*”, a assuré Élisabeth Borne, se félicitant d’une “*augmentation claire et nette des moyens de nos collectivités*” – La fonction publique a atteint **un taux d’emploi direct de personnes en situation de handicap de 5,45 % en 2022**, selon le dernier rapport d’activité du Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Une situation plus avancée que dans le secteur privé, mais le public échoue toujours à atteindre le seuil légal de 6 % d’agents handicapés. Ainsi, parmi les 5,7 millions d’agents publics, 260 000 personnes bénéficiaient l’an dernier de l’obligation d’emploi de travailleurs handicapés – C’est désormais officiel, **l’application d’identité numérique sécurisée du ministère de l’Intérieur est bien “sécurisée”**. L’application mobile France Identité numérique, sur laquelle travaille la Place Beauvau depuis 2018, a ainsi obtenu [la “Certification de sécurité de premier niveau”](#) de l’Agence nationale de la sécurité informatique, l’Anssi. Une première étape avant la certification au niveau “élevé” de l’application comme “moyen d’identification électronique”. Ce n’est qu’à cette condition qu’elle pourra être utilisée pour accéder à des démarches sensibles qui nécessitent le plus haut niveau de confiance, comme la procuration de vote ou le dépôt de plainte en ligne.